

PROCES-VERBAL - PROVISoire
DU CCAS DE VILLEMUR**EN DATE DU 03 AVRIL 2024 A 16H00**

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi trois avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mars 2024.

Participants**Présents :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie- France POUJOL, M. Bruno GUILLET.

Absents :

M. Pierre FRONTON, Mme Françoise SENOUQUE, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Sandrine MARIN,

Conseillers ayant donné pouvoir :

M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA,

Mme Marie-Hélène RIVERA a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER

Secrétaire de séance : Mme Hélène BOURRUST

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 02 | Membres absents - 04

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 16h00

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal du 10 Novembre 2023
2. Débat d'Orientation Budgétaire

Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2023 (ANNEXE 1- PV du 11-04-2023)

Le Procès-Verbal du Conseil du 11 avril 2023 est joint en annexe.

Le Conseil d'administration, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration tel que joint en annexe.
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09

Pouvoir – 02

Pour – 11

Contre – 00

Abstention – 00

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

(ANNEXE 2 Rapport d'Orientation Budgétaire)

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- **De Prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du CCAS.
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 09

Pouvoir – 02

Pour – 11

Contre – 00

Abstention – 00

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25.

La Secrétaire,

Hélène BOURRUST



Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN